

Rendre les bâtiments publics plus résistants à la chaleur

Les étés au Luxembourg deviennent de plus en plus chauds et la société doit s'y adapter. Les écoles, les administrations, les hôpitaux, les établissements de soins et les autres bâtiments publics doivent donc être mieux protégés contre la surchauffe. Les mesures passives telles que l'ombrage, l'isolation, la végétalisation et la ventilation nocturne doivent être prioritaires. Toutefois, lorsque ces mesures ne suffisent pas, le refroidissement actif ne doit plus être un sujet tabou. Les bâtiments publics ont besoin de systèmes efficaces de refroidissement et de ventilation afin de préserver la santé ainsi que les capacités d'apprentissage et de travail des usagers, y compris pendant les périodes de chaleur prolongées.

Les locaux surchauffés ne constituent pas un simple problème de confort, mais un véritable risque pour la santé. Les enfants, les personnes âgées, les femmes enceintes ainsi que les personnes souffrant d'une maladie chronique ou dont la mobilité est réduite sont particulièrement vulnérables. Les jeunes enfants régulent moins bien leur température corporelle et dépendent des adultes ainsi que d'établissements sûrs. En période de canicule, l'État ne peut pas orienter les citoyens vers des bâtiments qui deviennent eux-mêmes un risque pour leur santé.

Des exemples internationaux et plusieurs études montrent que le refroidissement peut faire partie d'une stratégie responsable de protection contre la chaleur. Singapour a très tôt misé sur la climatisation des bâtiments administratifs, tandis que l'Espagne démontre, avec une limite de température fixée à 27 degrés, que le refroidissement actif et une consommation énergétique responsable sont compatibles. Par ailleurs, des [estimations récentes](#) indiquent que les épisodes de chaleur extrême pourraient coûter jusqu'à un milliard d'euros au Luxembourg d'ici 2030. Une [étude internationale](#) de longue durée montre que la climatisation peut contribuer à réduire le nombre de décès liés à la chaleur lorsqu'elle est complétée par des mesures d'ombrage, de végétalisation, de ventilation et d'autres mesures d'adaptation.

Les Jeunes Démocrates demandent donc que la [valeur indicative actuelle de 26 °C](#) au Luxembourg soit transformée en une norme contraignante et contrôlable de protection contre la chaleur dans les bâtiments publics. Lorsque cette valeur est régulièrement dépassée, des mesures efficaces doivent être mises en oeuvre. En même temps, les climatiseurs ne devraient en principe pas être réglés à une température inférieure à 26 °C. L'objectif est de garantir un climat intérieur sain, et non de refroidir inutilement les locaux à 18 ou 20 °C. Des exceptions doivent rester possibles en cas d'exigences particulières d'ordre médical, sanitaire ou technique.

Les pouvoirs publics doivent jouer un rôle de précurseur en matière de protection contre la chaleur, grâce à des normes contraignantes, des responsabilités clairement définies et des investissements ciblés dans des bâtiments publics sûrs. La protection contre la chaleur devient ainsi une mission centrale d'une politique moderne des infrastructures, qui protège la santé tout en tenant compte de la protection du climat et de l'efficacité énergétique.